



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ségolène Royal,
Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat**

Point du 5 juin 2016 17h sur les inondations

1-Etat de la situation sur la Seine et ses affluents

- **La lente décrue se poursuit sur Paris** et en amont de Paris. Le niveau sur Paris est de 5,62 m à 17h, soit une baisse de près de 50 cm depuis le pic de crue.
- **Le rythme de la décrue de la Seine** dépendra bien entendu des précipitations à venir dans les tout prochains jours. Cette décrue restera en tout état de cause encore lente à Paris jusqu'à mardi.
- **Il convient de rester très vigilant sur certains affluents de la Seine, et notamment l'Essonne qui connaît une crue exceptionnelle.** Le pic de crue devrait arriver prochainement à Corbeil, avec des risques de débordements.
- Plus en aval, à **Vernont, la Seine continue encore de monter légèrement**: elle a pris 31 cm au cours de ces dernières 24h, mais le pic de crue devrait arriver très prochainement.
- **Dans la région de Rouen**, la conjonction cette nuit de la marée haute avec un fort coefficient de marée, avec l'arrivée progressive de la crue n'a pas engendré de situation critique. Il n'y a notamment pas eu d'orage localisé qui aurait pu rendre la situation très difficile. La vigilance rouge, qui avait été déclenchée par souci de précaution, est repassée à l'orange ce matin.

2-Situation sur les autres départements

- **Dans la région Centre, le Cher a continué de monter pendant la nuit, dans la région de Tours, juste avant sa confluence avec la Loire. Cette situation nécessite de rester extrêmement vigilant.** La vigilance orange reste en place. Le pic de crue est attendu d'ici ce soir et les évacuations préventives ont été maintenues dans le secteur de Villandry.
- En Moselle, la rivière Orne est revenue **en vigilance jaune.**

3- Suites à donner

- Toutes les équipes restent pleinement mobilisées, car la période lente de décrue n'est pas sans risque: **les ouvrages hydrauliques (digues, petits barrages) sont par endroits fragilisés** et la météo reste incertaine, même si elle s'améliore progressivement. **Les phénomènes de ruissellement** peuvent être très importants en cas de pluies orageuses localisées car les sols sont saturés. Le retour progressif à la normale sera long et il convient d'être auprès des populations concernées, qui ont été fortement éprouvées par ces inondations. Les services de contrôle de la sécurité des barrages et des digues sont mobilisés.
- Vous avez noté par ailleurs que **ces fortes crues s'accompagnent de pollutions diverses** charriées par les cours d'eau, hydrocarbures, débris et produits divers, liées notamment aux débordements de cuves et aux dysfonctionnements des stations d'épuration. **J'ai demandé aux agences de l'eau Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse et Artois-Picardie de réaliser les études et analyses nécessaires pour quantifier l'ampleur de ces pollutions et de leurs conséquences sur les milieux**, et d'identifier les mesures qui pourraient être prises pour prévenir à l'avenir le plus possible ces pollutions.
- Cette réflexion doit s'inscrire dans le cadre de la stratégie locale de **gestion des risques d'inondation (SLGRI)** que j'ai demandée aux Préfets d'élaborer d'ici le début de l'année 2017 avec les collectivités concernées, en cohérence avec la **stratégie nationale que j'ai adoptée en 2014.**
- Nous serons par ailleurs **fortement mobilisés dès le début de la semaine prochaine pour instruire les demandes**

d'indemnisation des collectivités pour leur permettre de remettre en état leurs bâtiments et infrastructure le plus vite possible. C'est notamment le Conseil général du développement durable au sein du ministère de l'environnement qui se mobilise pour apporter aux services départementaux de l'Etat le soutien nécessaire.

- Par ailleurs, les maires des communes sinistrées transmettront au préfet, si ce n'est déjà fait, les demandes de catastrophes naturelles qui permettent à leurs administrés de bénéficier des indemnisations, dans un délai maximal de 3 mois, de leurs biens assurés.
- La liste des communes classées en état de «catastrophe naturelle» sera publiée mercredi prochain à l'issue du Conseil des ministres.

Les services du ministère de l'environnement sont fortement mobilisés depuis le début de la semaine, aux côtés de ceux du ministère de l'intérieur et des collectivités pour prévenir les conséquences des crues et préparer l'indemnisation des victimes de ces inondations. La transparence des données est assurée par le site Vigicrues du ministère qui reçoit 500 000 visites par jour.

Retrouvez [le communiqué en ligne](#)

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31